

13,060 voix contre 18,915 à l'élu, M. Guyot-Montpayroux, candidat de l'opposition. Commandeur de la Légion d'honneur (30 juillet 1858).

ROMIGUÈRES (JEAN-DOMINIQUE-JOSEPH-LOUIS), représentant aux Cent-Jours, pair de France, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 19 août 1775, mort à Paris le 21 juillet 1817, « fils de Jean-Antoine Romiguières, avocat au parlement, et de dame Elisabeth-Germaine Labordère », s'engagea comme volontaire en 1792 dans la légion des Pyrénées-Orientales, servit dans l'artillerie, et fut nommé capitaine. Mis en prison par ordre du représentant en mission, il ne partagea pas l'enthousiasme révolutionnaire du moment, et, rentré dans la vie civile, lors de la paix de 1795 avec l'Espagne, il publia l'*Anti-Terroriste*, organe du parti modéré. Inscrit sur la liste des déportés au 18 fructidor an V, il se cacha pour échapper aux poursuites, et ne reparut à Toulouse qu'après le coup d'Etat de Bonaparte. Il fit alors son droit et débuta au barreau de Toulouse en 1803. Son éloquence fougueuse et imagée lui valut une nombreuse clientèle. Lors de l'invasion, Romiguières reprit du service comme colonel d'une des légions urbaines organisées à la hâte contre l'étranger. Obligé de se cacher pendant la première Restauration, il fut, aux Cent-Jours, nommé lieutenant extraordinaire de la police à Toulouse, et, après la publication de l'Acte additionnel, élu (16 mai 1815) représentant du grand collège de la Haute-Garonne, par 42 voix (50 votants, 250 inscrits). Ce fut lui qui, le 5 juillet suivant, chargé de rédiger la célèbre déclaration adressée aux « monarques ennemis », y stipula formellement « l'égalité des droits civils et politiques, la liberté de la presse, la liberté des cultes, le système représentatif, comme forme de gouvernement. » Romiguières se fixa ensuite à Paris pour quelques années, puis revint à Toulouse où il plaida fréquemment pour le parti libéral. Il fut notamment l'avocat d'Armand Carrel dans l'affaire des réfugiés espagnols. Nommé, le 7 juillet 1833, procureur général à Toulouse, il fut promu, le 15 décembre 1839, par le gouvernement de Louis-Philippe, conseiller à la cour de Cassation. Depuis 1838, il présidait le conseil général de la Haute-Garonne, quand il fut, le 20 juillet 1841, élevé à la pairie. Il continua de se montrer, au Luxembourg, le partisan zélé de la monarchie de juillet, et, lors de l'acensation portée contre Testé (V. ce nom), dont il était l'ami, se prononça en sa faveur et refusa d'admettre sa culpabilité. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

ROMME (CHARLES-GILBERT), député en 1791, membre de la Convention, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 26 mars 1759, exécuté à Paris le 17 juin 1793, s'adonna à l'étude des sciences mathématiques et fut appelé en Russie comme précepteur du jeune comte Strogouff. Il revint en France peu avant la Révolution dont il adopta avec ardeur les principes, s'occupa d'agriculture, et fut élu, le 10 septembre 1791, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 11^e sur 12, « à la pluralité des voix » sur 412 votants. Il se rendit en mission à Noyon, demanda des comptes au ministre Narbonne, fit rendre un décret sur la propriété des pièces de théâtre, et opina constamment avec la majorité réformatrice.

Réélu, le 6 septembre 1792, député du même département à la Convention, le 4^e sur 12, à la pluralité des voix (631 votants), il siégea à la Montagne, rendit compte de la situation des manufactures d'armes de Moulins et de Saint-Etienne, fit supprimer la place de directeur de l'Académie de France à Rome, déposa plusieurs rapports remarquables sur l'instruction publique, et vota ainsi dans le procès du roi : « Ce n'est, dit-il au 3^e appel nominal, que comme représentant du peuple que je prononce aujourd'hui. Le peuple ne peut juger Louis; il en aurait le droit. La Convention nationale, au contraire, le peut et le doit; et c'est comme membre de la Convention que je viens remplir ce devoir. Si je votais comme citoyen, l'humanité et la philosophie me feraient répugner à prononcer la mort; mais, comme représentant de la nation, je dois puiser mon suffrage dans la loi même; elle punit tous les coupables sans distinction, et je ne vois plus dans Louis qu'un grand coupable. Je demande qu'il soit condamné à mort. Cette peine est la seule qui puisse expier ses crimes. » Il vota en outre contre l'appel au peuple et contre le sursis. Il réclama et obtint l'abolition de la maison d'éducation de Saint-Cyr. Envoyé (avril 1793), avec l'évêque de la Côte-d'Or, à l'armée de Cherbourg, il fut saisi par les Girondins, et incarcéré pendant deux mois à Caen comme otage. De retour à la Convention, il contribua à faire adopter l'invention du télégraphe, et présenta (septembre) à la sanction de l'Assemblée le *Calendrier républicain*, dont il élabora le plan au point de vue scientifique, et auquel concourut, pour la partie pittoresque et poétique, Fabre d'Églantine. Le comité d'instruction publique, dont Romme faisait partie depuis le 16 septembre, eut à s'occuper de cette importante question. La Convention adopta, le 5 octobre, les bases du projet de Romme et du Comité; être républicain datait du 22 septembre 1792, division de l'année en douze mois de trente jours, avec cinq jours complémentaires, division du mois en trois décades; mais elle rejeta d'abord les dénominations morales que Romme voulait donner aux mois et aux jours; « Le premier jour, avait-il dit, c'est le jour des époux. » — « Tous les jours, répliqua Albitte, sont les jours des époux; » et cette partie du projet fut abandonnée, sur une motion de Le Bon. Elle n'accepta pas davantage les noms proposés par le comité et qui devaient rappeler, pour les mois, une époque de la Révolution, à savoir, en commençant à partir de l'équinoxe d'automne: République, Unité, Fraternité, Liberté, Justice, Égalité, Régénération, Réunion, Jeu de Paume, Bastille, Peuple, Montagne. Les jours de la décade se seraient appelés: jour du Niveau, du Bonnet, de la Cocarde, de la Figue, de la Charrue, du Compas, du Faisceau, du Canon, du Chêne, du Repos. La Convention, ayant, sur les observations de Duhem, refusé d'accepter cette nomenclature, décréta la simple dénomination ordinaire: en conséquence, dès le lendemain, le procès-verbal de l'Assemblée fut daté « du quinzième jour du premier mois de l'an deuxième de la République. » Mais on trouva bientôt que cette manière à la fois sèche et prolixe d'indiquer une date présentait des inconvénients; la question fut renvoyée à un nouvel examen, et, le 21 octobre, furent adoptés, sur un rapport de Fabre d'Églantine, les noms sonores et expressifs des mois républicains et ceux des jours de la période décadaire du « primidi » au « décadi ».

Les décrets des 21 et 5 octobre furent fondus en un seul et rectifiés dans quelques dispositions par le décret du 4 frimaire an II (24 novembre 1793) qui établit définitivement le calendrier républicain. A ce décret fut annexée une *Instruction sur l'ère de la République et sur la division de l'année*; cette *Instruction* avait été rédigée par Romme. L'observation du repos du décadi n'était rendue obligatoire que pour les fonctionnaires publics. Romme rédigea encore, avec le concours de divers collaborateurs, un *Annuaire* destiné à faire connaître aux habitants des campagnes la nouvelle division du temps et à répandre des notions utiles. Cet annuaire fut envoyé aux écoles par ordre de la Convention. Romme prit une part très active aux travaux du comité d'instruction publique, et, le 20 octobre 1793, il donna lecture en son nom d'un projet de décret sur les écoles nationales; il demanda aussi une place pour la déesse Raison auprès du président, et, pour Marat, les honneurs du Panthéon, fit décréter la conservation des objets d'art quoique marqués d'insignes féodaux, fit rendre aux Académies la disposition de leurs fonds, et fut envoyé en mission dans la Dordogne, des premiers jours de ventôse jusqu'à la fin de fructidor an II. Il ne prit donc aucune part aux événements de thermidor. A Périgueux, il ne fut pas toujours d'accord avec son collègue Lakanal, dont il désapprouva notamment les décrets inquisitoriaux sur les familles (2 fructidor). A son retour à Paris, il trouva la réaction anti-jacobine toute-puissante, et ne se rallia pas à la nouvelle majorité. Lors de la mise en accusation de Carrier, il fit un rapport favorable à l'arrestation de celui-ci, tout en s'élevant contre le système de contre-révolution qui, dit-il, paralysait la République (novembre 1794). Le 1^{er} prairial an III, Romme, quoique étranger à l'insurrection, proposa l'élargissement immédiat des patriotes et l'abolition de la peine de mort en matière politique. Il fut, pour ce fait, décrété d'accusation comme complice de l'insurrection (12 germinal), avec ses collègues Soubrany, Goujon, Bourbotte, Duquesnoy, Duroy. Conduits, à travers mille dangers, au château du Taureau, au mer, près de Morlaix, ils furent ramenés à Paris le 22 prairial, pour passer devant une commission militaire. Romme disputa un à un les chefs d'accusation invoqués contre lui, et fit cette déclaration: « Mon corps appartient à mes juges. Mon âme reste indépendante et tranquille au milieu de mes souvenirs. Mon dernier soupir, en quelque temps, en quelque lieu, de quelque manière que je le rende, sera pour la république une et indivisible; pour la patrie si cruellement déchirée et que j'ai servie de bonne foi; pour le malheureux et l'opprimé, qu'on abandonne et qu'on repousse; pour mes amis, dont la fidélité et les vertus républicaines honoreront ma mémoire; pour ma vertueuse mère, dont les derniers instants se couvrent de tant d'amertume; pour mon épouse infortunée, veuve d'un brave défenseur de la patrie, indigente, ayant des droits aux bienfaits de la nation; en l'attachant à ma destinée, je l'aurai plongée dans de nouveaux malheurs! » Il fut condamné à mort ainsi que Goujon, Duquesnoy, Duroy, Bourbotte et Soubrany, et, tandis qu'ils étaient dans la chambre d'arrêt où se faisaient la toilette des condamnés, libres encore de leurs mouvements, ils se poignardèrent l'un après l'autre, Goujon d'abord, puis Romme, avec le couteau arraché

de la poitrine de son ami, et dont il se frappa au cœur.

RONCHAUD (DE). -- Voy. NICOD.

RONCHEROLLES (ANNE-CHARLES-LÉONOR, COMTE DE), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1830, né à Daubeuf (Eure) le 2 mars 1766, mort à Paris le 8 février 1840, fils de Charles-Antoine Tranquille de Roncherolles, marquis de Roncherolles, seigneur et patron honoraire de la paroisse de Daubeuf, capitaine de cavalerie au régiment Royal-cravates, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Thérèse-Gabrielle du Bose de Rade-pont, entra au service en 1781, émigra en 1791, et devint colonel à la première Restauration. Élu, le 22 août 1815, député du grand collège de l'Eure, par 124 voix (218 votants, 269 inscrits), il prit place dans la majorité, et vota pour l'amnistie et contre les prêtres mariés. Réélu dans le même collège, le 13 novembre 1820, par 312 voix (143 votants, 571 inscrits); le 6 mars 1824, par 254 voix (273 votants, 481 inscrits), et le 24 novembre 1827, par 159 voix (309 votants, 406 inscrits), il continua de siéger parmi les ultra-royalistes de la majorité. Il ne se représenta pas aux élections de 1830. Il avait été promu maréchal de camp le 1^{er} novembre 1823.

RONDEAU (LÉON-FRÉDÉRIC), représentant du peuple en 1848, né à Argenton (Indre) le 6 décembre 1793, mort à Montargis (Loiret) le 2 septembre 1857, fut longtemps agréé au tribunal de commerce de la Seine, puis se fit inscrire au barreau, s'occupa d'agriculture, se rangea sous Louis-Philippe dans l'opposition libérale, et présida le banquet réformiste de Montargis. Nommé, à la révolution de février 1848, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Montargis, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Loiret à l'Assemblée Constituante, le 2^e sur 8, par 67,859 voix (73,219 votants, 88,000 inscrits). Il prit place à gauche, fit partie du comité du travail, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc, mais contre celles qui visaient Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution pour le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Ce fut lui qui, dans la journée du 15 mai, ayant reconnu, dans un café du quai d'Orsay, Sobrier, rédacteur de la *Commune de Paris*, et l'un des envahisseurs de l'Assemblée, le fit immédiatement arrêter. Après la session, il se présenta, le 8 juillet 1849, à l'Assemblée législative dans le Loiret, en remplacement de M. Roger décédé, mais il échoua avec 2,007 voix, contre 23,006 à l'élu, M. de Lamartine, et 7,309 à M. Madier de Montjau. Hostile à l'empire, il posa sa candidature d'opposition au Corps législatif dans la 3^e circonscription du Loiret, le 22 juin 1857; mais il n'obtint que 4,847 voix contre 13,685 à l'élu, candidat officiel, M. de Grouchy. Il mourut quelques mois après.

RONDEAUX (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-ANDRÉ), député en 1831 et de 1846 à 1848, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 1^{er} septembre 1775, mort à Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Inférieure) le 11 novembre 1861, était négociant à Rouen. Le 4 février 1831, il fut élu député du

3^e collège de la Seine-Inférieure (Rouen) par 235 voix (424 votants, 511 inscrits) contre 185 à M. Treillard, en remplacement de M. Cabanon démissionnaire. Il siégea dans les rangs de la majorité, mais pour peu de temps, car il échoua, aux élections générales du 21 juin suivant, avec 225 voix contre 233 à l'Élu, M. Jacques Laffitte. Il rentra au parlement le 29 janvier 1816, comme l'Élu du 1^{er} collège du même département (Rouen), par 511 voix (1,012 votants, 1,125 inscrits), en remplacement de M. Cabanon démissionnaire, reprit sa place parmi les députés conservateurs, obtint sa réélection le 1^{er} août suivant, par 532 voix (1,051 votants, 1,132 inscrits), contre 487 à M. de la Germonière, soutint la politique du cabinet Guizot, et quitta la vie politique à la révolution de 1848.

RONDELEUX (PAUL-GRÉGOIRE), député de 1835 à 1839, né à Paris le 20 novembre 1832, fut directeur-gérant des mines et usines de La Condemine, à Buxières-les-Mines (Allier), soutint de son influence les candidatures républicaines dans sa région, devint, en 1877, conseiller d'arrondissement du canton de Bourbon-l'Archambault, et, porté, aux élections législatives du 4 octobre 1885, sur la liste de concentration républicaine de l'Allier, fut élu, le 6^e et dernier, par 49,616 voix sur 95,233 votants et 120,065 inscrits. Il prit place à l'Union républicaine, soutint la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, s'abstint sur l'expulsion des princes, et, en réponse aux « manœuvres boulangistes », déposa (février 1890) un projet de loi tendant à assimiler aux prétenants expulsés (loi du 22 juin 1886) « tout individu convaincu de poursuivre par ses déclarations, par ses actes, ou par l'usage qu'il laisse faire de son nom, le rétablissement à son profit du pouvoir personnel. » La 2^e commission d'initiative parlementaire demanda la prise en considération de cette proposition. M. Rondeloux se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1890), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

RONDEVILLE (FRANÇOIS MATHIEU DE), député en 1788, né à Metz (Moselle) le 12 août 1728, mort à Metz le 8 décembre 1809, était avocat dans sa ville natale, quand il fut élu, le 16 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Metz, avec 19 voix sur 23 votants. Il fut adjoint au doyen des communes, signa le serment du Jeu de paume, fit partie du comité des finances et du comité de liquidation, et vota silencieusement avec la majorité. Devenu ensuite officier municipal et maire de Metz, il fut élu administrateur de la Moselle le 26 vendémiaire an IV, et juge au tribunal d'appel du même département le 26 germinal an V.

RONGIER (ANFOINE), député en 1791 et membre de la Convention, dates de naissance et de mort inconnues, était cultivateur à Flageac (Haute-Loire), quand il fut élu, le 29 août 1791, député de la Haute-Loire à l'Assemblée législative, le 5^e sur 7, par 139 voix (275 votants). Il vota avec la majorité réformatrice, et fut en congé à partir du 2 juin 1792. Réélu, le 5 septembre 1792, par le même département,

membre de la Convention, le 5^e sur 7, « à la pluralité des voix », il se prononça pour la mort dans le procès de Louis XVI, et donna sa démission de député le 1^{er} octobre 1793.

RONJAT (JOSEPH-ANTOINE), représentant en 1818 et en 1819, né à Saint-Marcel (Isère) le 10 juillet 1790, mort à Paris le 21 décembre 1857, fut d'abord employé comme géomètre au cadastre, termina ses études classiques, fit son droit à Grenoble, se fit inscrire au barreau de Vienne (1816), et, s'étant engagé lors de l'invasion en 1814 et en 1815, devint capitaine dans la garde mobilisée. Affilié à la Charbonnerie, et président de la vente de Vienne, il fit de l'opposition au gouvernement des Bourbons, fut nommé juge de paix de l'un des cantons de Vienne à la révolution de 1830, fut révoqué moins de deux ans après pour cause d'indépendance, fut impliqué dans le procès d'avril 1834, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Isère à l'Assemblée constituante, le 11^e sur 15, par 78,858 voix (136,436 votants, 159,723 inscrits). M. Ronjat prit place à gauche, fit partie du comité de l'agriculture et vota contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre les crédits de l'expédition romaine, pour la mise en accusation du président et de ses ministres. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 10^e sur 12, par 66,522 voix (105,839 votants, 190,45) inscrits, il siégea à la Montagne et opina constamment avec la minorité démocratique : contre l'expédition romaine, pour la loi Falloux Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai sur le suffrage universel. Il combattit la politique de l'Élysée, protesta contre le coup d'État, et rentra dans la vie privée en 1851. Bâtonnier de l'ordre des avocats de Vienne de 1838 à 1845, et conseiller municipal de Vienne jusqu'en 1848.

RONJAT (ABEL-JULES-ANTOINE), sénateur de 1879 à 1881, né à Vienne (Isère) le 20 janvier 1827, fils du précédent, suivit les cours de l'École d'administration et ceux de l'École de droit de Paris, et se fit inscrire au barreau de la capitale (1851), puis, en 1861, à celui de Vienne. D'opinions républicaines, comme son père, il fut élu conseiller municipal de Vienne (1865), devint, après le 4 septembre 1870, sous-préfet de cette ville et, le 12 janvier 1871, procureur-général à Grenoble; mais, destitué le 24 mars suivant, il dut reprendre sa place au barreau de Vienne. Maire de la ville, conseiller général du canton d'Heyrieu, il se présenta sans succès aux élections de l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, et n'obtint, sur une liste républicaine, que 46,084 voix (92,816 votants). Le 5 janvier 1879, il fut élu sénateur de l'Isère par 570 voix (612 votants). Il se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine et prit part aux discussions de la loi de 1879 sur les pensions de retraite, à celles de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur (1880), enfin à celles du fameux article 7 de la loi Ferry. En 1880, M. Ronjat rentra dans la magistrature comme avocat général près la cour de Cassation et fut désigné pour remplir les fonctions de commissaire près le tribunal des conflits (1881-1883). En cette qualité, il porta la parole dans les

procès intentés par les représentants des congrégations non autorisées à la suite des décrets de mars. En 1884, il fut promu président de chambre à la cour, et donna, le 25 novembre suivant, sa démission de sénateur. Deux ans plus tard, il succéda à M. Baudouin, comme procureur général à cette même cour. Président du conseil général de l'Isère, officier de la Légion d'honneur, M. Roujat a publié quelques ouvrages, parmi lesquels : un *Manuel électoral* (1877), un *Rapport au Sénat sur la loi portant création d'écoles normales primaires* (1879), etc.

ROQUE DE FILHOL (JEAN-THÉOGENE), député de 1881 à 1884, né à Sainte-Colombe (Gironde) le 11 avril 1824, mort à Puteaux (Seine) le 10 septembre 1889, manifesta de bonne heure des opinions nettement républicaines, vint à Paris en 1870 et prit part à la résistance contre le coup d'Etat en 1871. Il s'occupait ensuite d'industrie, voyagea en Amérique, revint à Paris, s'établit à Puteaux, fit de l'opposition à l'Empire, et, maire de Puteaux pendant le siège de Paris et pendant la Commune de 1871, fut accusé par le gouvernement de Versailles d'avoir favorisé l'insurrection communaliste. Arrêté, il fut condamné par le 4^e conseil de guerre aux travaux forcés à perpétuité. Il subissait cette peine à la Nouvelle-Calédonie quand la première amnistie de 1879 lui permit de rentrer en France. Le 27 février 1881, M. Em. Desclanché, nommé professeur au collège de France, ayant dû se représenter devant ses électeurs de la 3^e circonscription de Saint-Denis, M. Roque (de Filhol), candidat du parti républicain avancé, fut élu député à sa place par 3,594 voix (7,028 votants, 12,063 inscrits), contre 3,662 au député sortant. Il s'inscrivit au groupe de l'extrême-gauche, et opina avec les radicaux intransigeants. Il fut nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner une demande d'autorisation de poursuites contre M. Andrieux; mais, par suite de dissentiments avec la commission, il se démit de ses fonctions de rapporteur. Réélu député, le 21 août 1881, par 5,273 voix (9,326 votants, 13,251 inscrits), contre 2,311 à M. Coura et 1,411 à M. Basset de Belvalle, il suivit la même ligne de conduite que précédemment, se montra l'adversaire des cabinets Gambetta et J. Ferry, réclama la révision de la Constitution, déposa un projet de loi qui fit quelque bruit sur le cumul et les incompatibilités parlementaires, et fit partie, en 1881, de la délégation de l'extrême-gauche chargée d'aller visiter les départements du Midi désolés par le choléra. Aux élections du 4 octobre 1885, porté sur les listes radicales de la Seine, il réunit au premier tour de scrutin 132,912 voix, fut maintenu sur la liste générale des candidats, et passa, au scrutin de ballottage (18 octobre), le 2^e sur 34, avec 291,515 voix (416,836 votants, 561,338 inscrits). Il continua de soutenir contre l'opportunisme au pouvoir les intérêts de la politique radicale, vota l'expulsion des princes, se rallia au cabinet Floquet, se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et s'abstint sur les poursuites contre le général Boulanger.

ROQUEFEUIL (AMÉDÉE-ALEXANDRE DE), représentant en 1849, né à Saint-Pol-de-Léon (Finistère) le 27 janvier 1801, appartient à la ma-

rine comme officier, et se présenta, avec l'appui du parti monarchiste et catholique, aux élections du 13 mai 1849 à l'Assemblée législative dans le département du Finistère. Il fut élu, le 8^e sur 13, par 51,711 voix (86,619 votants, 159,165 inscrits), siégea à droite et appuya toutes les mesures de la majorité monarchiste. Partisan de l'expédition de Rome, de la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, de la loi du 31 mai sur le suffrage universel, il resta attaché au parti légitimiste, ne se rallia point à la politique particulière de l'Élysée, et rentra dans la vie privée en 1851.

ROQUEMAUREL DE SAINT CERNIN (GASPARD-MARIE-JACQUES-ERNEST), représentant en 1871, né à Oust (Ariège) le 15 juin 1814, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 18 mars 1875, entra au service militaire en 1831, et fut mis à la retraite le 1^{er} juillet 1870, comme ancien commandant de place et lieutenant-colonel d'infanterie. Officier de la Légion d'honneur, il commanda, en octobre 1870, la garde nationale mobilisée de l'Ariège. Élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 5, par 29,561 voix (46,250 votants, 72,427 inscrits), il prit place à droite et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie. Il mourut quelques mois avant la fin de la législature.

ROQUES (FRANÇOIS-VITAL CAMILLE), député de 1876 à 1881 et de 1885 à 1887, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 11 avril 1823, mort le 21 janvier 1897, fils d'un riche négociant de Toulouse, fit son droit dans sa ville natale, fut reçu licencié, et entra, en 1853, dans les bureaux du ministère de l'Intérieur. Conseiller de préfecture de Tarn-et-Garonne le 1^{er} mai 1858, de l'Aveyron le 28 décembre 1861, secrétaire général de ce département le 25 octobre 1865, il donna sa démission au 4 septembre 1870. Après être resté quelques années hors de la vie politique, pendant lesquelles il s'occupa d'agriculture, et présida des comices agricoles, il reprit sa place au conseil général de l'Aveyron pour le canton de Sauveterre en 1871, et fut élu, le 5 mars 1876, au second tour, député de la 2^e circonscription de Rodez, par 7,179 voix (13,025 votants, 16,225 inscrits), contre 5,814 à M. Rodat. Il prit place au groupe de l'Appel au peuple et soutint, au 16 mai, le ministère de Broglie contre les 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 9,493 voix (12,073 votants, 16,619 inscrits), contre 2,452 à M. Fabre, il siégea dans la minorité conservatrice, et échoua, le 21 août 1881, avec 5,679 voix contre 7,267 à l'élu, M. Rodat, républicain. Porté sur la liste conservatrice de l'Aveyron, aux élections du 4 octobre 1885, il fut élu, le 4^e sur 6, par 53,115 voix (94,479 votants, 118,271 inscrits), vota avec la droite, combattit la politique scolaire et coloniale des cabinets républicains, et mourut au cours de la législature. Chevalier de la Légion d'honneur le 7 août 1899.

ROQUES (FRANÇOIS), sénateur de 1879 à 1882, né à Laburgade (Lot) le 11 mai 1806, mort à Cahors (Lot) le 6 novembre 1882, exerça dans son pays natal la profession de notaire. Membre du conseil général du Lot pour le canton de Lalbouque depuis 1863, il présidait cette assemblée, lorsqu'il se présenta, le 30 janvier 1876, dans son département comme can-

didat républicain au Sénat. Il réunit, sans être élu, 178 voix sur 382 votants; il fut plus heureux le 5 janvier 1879, et devint sénateur du Lot par 217 voix (383 votants). M. Roques prit place au centre gauche et vota avec la nouvelle majorité républicaine, pour l'article 7, pour la réforme du personnel judiciaire, et pour la politique opportuniste. Décédé en novembre 1882, il fut remplacé, le 4 février 1883, par M. de Verminac. Chevalier de la Légion d'honneur.

ROQUES-SALVAZA (PIERRE-PAUL-AUGUSTE), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Carcassonne (Aude) le 19 décembre 1793, mort à Carcassonne le 11 mai 1871, avocat, avocat-général sous la Restauration, maire de Carcassonne, conseiller général du canton de Tuchan et chevalier de la Légion d'honneur, fut successivement élu député au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de l'Aude, comme candidat du gouvernement, le 29 février 1852, par 25,778 voix (26,857 votants, 45,467 inscrits); le 22 juin 1857, par 25,835 voix (29,255 votants, 43,832 inscrits), contre 1,418 à M. Falgous et 665 à M. Escourrou, et le 1^{er} juin 1863, par 30,023 voix (36,013 votants, 41,011 inscrits). « Homme d'esprit, a dit de lui un historien, avec un caractère rageur », il ne cessa de figurer dans la majorité dévouée aux institutions impériales, défendit notamment, en 1852, la loi sur l'interdiction de séjour à Paris et dans l'agglomération lyonnaise, et rentra dans la vie privée aux élections de 1869. Officier de la Légion d'honneur (13 août 1861).

ROQUET (LÉON), député de 1882 à 1885, né à Moulins (Allier) le 2 mars 1819, débuta dans la vie politique le 3 septembre 1882, comme député de la 3^e circonscription de Moulins, élu par 4,945 voix (6,062 votants, 19,485 inscrits, contre 1,139 à M. Clairefond, en remplacement de M. Vinatier, décédé. M. Roquet s'assit à gauche, prit part (1882) à la discussion de la loi municipale, parla sur les syndicats professionnels (mai 1883), soutint la politique opportuniste, et se prononça pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Il ne fut pas réélu en 1885.

ROQUETTE DE BUISSON (ANNE-Antoine), député de 1827 à 1830, né à Baragne (Haute-Garonne) le 24 janvier 1771, mort le 24 février 1847, « fils de messire Jean-Louis-Joseph de Roquette de Buisson, seigneur de la Baragnie et autres lieux, et de dame Anne-Joseph de Montfaulcon, dame de Rogles et Sainte-Croix », était propriétaire dans son pays natal et appartenait au conseil général de la Haute-Garonne. Opinions royalistes, il fut élu, le 24 novembre 1827, député de ce département au grand collège, par 140 voix (249 votants, 320 inscrits). Ami de M. de Villèle, il siégea à droite, et voulut défendre (mars 1828) l'ancien cabinet mis en accusation; mais son discours était si vif, que ses amis l'empêchèrent de le prononcer de crainte qu'il ne compromit le vote; il appuya le cabinet Polignac contre les 221, fut nommé (7 juin 1830) président du 4^e collège électoral de la Haute-Garonne, et fut réélu, le 23 juin, député du 4^e arrondissement de la Haute-Garonne (Muret), par 151 voix (303 votants, 361 inscrits). Il refusa son adhésion à la monarchie de Louis-Philippe, donna sa démission, et fut remplacé comme député, le 6 novembre 1830, par M. Durau.

ROQUETTE DE BUISSON (JEAN-FRANÇOIS-MAXIMILIEN), représentant en 1849, né le 2 mai 1799, mort au château de Tarabel (Haute-Garonne) le 11 septembre 1882, fils du précédent, appartenait à la magistrature sous la Restauration. Élu, comme candidat légitimiste, le 13 mai 1849, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, le 8^e sur 10, par 57,311 voix (91,485 votants, 139,605 inscrits), il prit place à droite, et se prononça avec la majorité conservatrice, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour loi du 31 mai sur le suffrage universel. Il ne se rallia pas à la politique particulière de l'Élysée et quitta la vie politique au coup d'État de 1851.

RORET (PHILIPPE-FRANÇOIS), député de 1838 à 1839, né à Lenisul (Haute-Marne) le 3 février 1833, s'était occupé de journalisme en province et était conseiller général de la Haute-Marne, lorsqu'il fut élu (26 février 1838) député de ce département par 28,661 voix (55,837 votants, 73,576 inscrits), contre 25,291 à M. Bourlon du Rouvre, en remplacement de M. Bizot de Fontenay nommé sénateur. M. Roret prit place à la gauche radicale, soutint la politique des ministères républicains, et vota, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger; il s'était abstenu sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

ROSAMEL (CLAUDE-CHARLES-MARIE DU CAMP DE), député de 1811 à 1839, ministre, pair de France, né à Funeq (Pas de Calais) le 24 juin 1771, mort à Paris le 27 mars 1848, entra dans la marine à seize ans et débuta comme pilote à bord d'un bâtiment caboteur de la Manche; puis il passa au service de l'État, obtint au concours, en janvier 1792, le grade d'aspirant de marine, et prit part en cette qualité aux combats soutenus en juin 1794 par l'amiral Villaret-Joyeuse contre la flotte anglaise. Enseigné en 1797, il subit une courte captivité en Angleterre pendant l'année 1798, revint en France, fut nommé lieutenant en 1802, capitaine de frégate en 1808, et tint fréquemment la mer. La *Pomone*, qu'il commandait en 1811, rencontra, en se rendant de Corfou à Trieste, trois frégates anglaises; après un combat terrible, elle fut démantée, écrasée par le feu roulant de l'ennemi, et forcée d'amener son pavillon; Rosamel, grièvement blessé à la tête, et fait de nouveau prisonnier, resta cette fois trois ans en Angleterre. La paix lui permit de rentrer en France. Un conseil de guerre s'assembla à Toulon pour juger sa conduite dans cette malheureuse affaire; elle fut estimée honorable et M. de Rosamel fut acquitté. Promu capitaine de vaisseau (juillet 1814), puis, le mois suivant, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, il occupa à Cherbourg l'emploi de major de la marine depuis deux ans environ, lorsqu'il reprit la mer en 1817. M. de Rosamel fut fait contre-amiral en octobre 1823, commanda la station navale de l'Amérique du Sud, et servit en 1828 dans le Levant sous M. de Rigny. Attaché à l'expédition d'Alger, sous les ordres de l'amiral Duperré, il obtint par son attitude énergique l'abolition de la piraterie et de l'esclavage des chrétiens. La révolution de 1830 n'interrompit point

son avancement. Appelé (novembre 1830) à la préfecture maritime de Toulon, il fut élevé, le 1^{er} mars 1831, au grade de vice-amiral. A la fin de 1833, il siégea au conseil d'amirauté. Puis, il entra, le 21 juin 1834, à la Chambre des députés, comme élu du 1^{er} collège du Var (Toulon) par 156 voix (246 votants, 319 inscrits), contre 76 à M. Hyde de Neuville. Il siégea au centre, opta pour le ministère, avec la majorité conservatrice, et fut appelé, le 6 septembre 1836, à prendre le portefeuille de la Marine qu'il conserva jusqu'au 30 mars 1839. Sa nomination comme ministre l'obligea à se faire réélire député le 15 octobre 1836, par 151 voix (239 votants); la même circonscription le renomma encore successivement : le 4 novembre 1837, par 198 voix (201 votants, 325 inscrits); et le 2 mars 1839, par 219 voix (233 votants, 319 inscrits); le même jour, il avait été également élu par le 7^e collège du Puy-de-Dôme (Ambert) avec 81 voix sur 168 votants, contre 82 à M. Molin, député sortant. M. de Rosamel opta pour Toulon et fut remplacé, le 13 avril 1839, à Ambert, par M. Molin. Au surplus, il n'avait pas eu à revenir au Palais-Bourbon comme député, ayant été presque aussitôt (le 7 mai 1839) appelé à la pairie. Pendant son passage aux affaires, on peut noter l'organisation des équipages de ligne et la création des matelots caoumiers et des écoles d'artillerie navale destinées à leur instruction. Son administration fut encore signalée par l'expédition de Saint-Jean d'Ulloa et par les voyages scientifiques de l'*Astrolabe*, de la *Vénus* et de l'*Arctique*. Parfait honnête homme, il sortit du ministère plus pauvre qu'il n'y était entré, y ayant dépensé toutes ses économies, et il mourut sans laisser à ses enfants d'autre fortune que le modeste héritage qu'il avait reçu de son père.

ROSAMEL (CHARLES-JOSEPH-MARIE DU CAMPE DE), sénateur de 1876 à 1882, député de 1835 à 1880, né à Saint-Martin-Boulogne le 24 juin 1833, fils d'un contre-amiral et petit-fils du précédent, entra dans la marine en 1843, et fut nommé aspirant le 1^{er} août 1851, enseigne de vaisseau le 2 décembre 1854, lieutenant de vaisseau le 4 mars 1860, et capitaine de frégate le 8 décembre 1870. Il fit de nombreuses campagnes, entre autres celles de la Baltique, d'Islande, de la Nouvelle-Calédonie, de Taïti, commanda lors du siège de Paris une batterie flottante et exerça un commandement à Cherbourg. Il représenta le canton d'Étaples au conseil général du Pas-de-Calais en remplacement de son père, d'avril 1873 à août 1886. En raison de ses opinions monarchistes, il fut choisi par les conservateurs du Pas-de-Calais comme candidat aux premières élections sénatoriales, par suite de la coalition des légitimistes et des républicains contre la liste bonapartiste qui, aux deux premiers tours de scrutin, avait eu le plus grand nombre de voix. Élu sénateur de ce département, le 30 janvier 1876, par 557 voix sur 1,004 votants, sur une profession de foi où il se disait « conservateur de droite », ce fut à droite qu'il alla siéger dans la Chambre haute. Il vota, en juin 1877, pour la dissolution de la Chambre des députés, combattit le cabinet Dufaure et ceux qui lui succédèrent, se prononça contre l'article 7, et ne fut pas réélu le 8 janvier 1882; il n'obtint alors que 235 voix sur 1,001 votants. Il entra au parlement en 1885, cette fois comme député. Porté sur la liste conservatrice du Pas-de-Calais, il fut élu, le 4 octobre, le 3^e sur 12, par 101,266 voix

(180,439 votants, 216,227 inscrits). Il appartint au groupe de l'Union des droites, combattit les ministères républicains de la législature, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. M. de Rosamel a été admis à la retraite, comme capitaine de frégate, le 11 juin 1882.

ROSÉ (JEAN-FRANÇOIS-CHARLES), député en 1789, né et mort à des dates inconnues, était curé de Steinbrunn-le-Haut (Haut-Rhin), lorsqu'il fut élu, le 4 avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Belfort et Huningue. Il ne s'y fit pas remarquer, et son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Il émigra après la session.

ROSELLI-MOLLET. — Voy. MOLLET.

ROSNY (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DELGORQUE DE), député de 1824 à 1827, né à Wismille (Pas-de-Calais) le 26 février 1780, mort à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 12 octobre 1839, propriétaire dans son pays natal et conseiller d'arrondissement, se présenta à la députation comme royaliste et candidat du ministère, le 1^{er} octobre 1821, dans le 2^e arrondissement du Pas-de-Calais (Boulogne-sur-Mer), et échoua avec 147 voix contre 190 à l'élus, M. Fontaine. Il fut plus heureux dans la même circonscription le 25 février 1824 : 232 voix (405 votants, 431 inscrits) contre 121 à M. Fontaine, député sortant, l'envoyèrent siéger à la Chambre. M. de Rosny soutint sans réserves, au début de la législature, le cabinet Villèle, et s'en sépara à la fin pour incliner vers la contre-opposition royaliste. « Il était ministériel, dit un biographe, mais, à force de cajoleries, la contre-opposition en a fait la conquête. » Il échoua aux élections du 17 novembre 1827, avec 127 voix contre 152 à M. J.-M. Harlé, élu.

ROSNYVEN. — Voy. PIRÉ (MARQUIS DE).

ROSSÉE (JEAN-FRANÇOIS-PHILIBERT), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né à Belfort (Haut-Rhin) le 16 décembre 1741, mort à Giromagny (Haut-Rhin) le 23 septembre 1832, « fils de Jean-Pierre Rossée, et de Marie-Françoise Odélin », était avocat au conseil souverain d'Alsace au moment de la Révolution. Il en adopta les principes et devint procureur-syndic du district de Belfort, membre de l'administration départementale du Haut-Rhin, et agent national. Élu, le 23 vendémiaire an IV, député du Haut-Rhin au Conseil des Anciens, par 139 voix (243 votants), il devint secrétaire de cette assemblée (8 février 1797) et président (21 novembre suivant). Partisan du Directoire, il défendit l'institution de tachygraphe, prévint et approuva le 18 fructidor. Il prit en outre une part fort active aux débats, soutint la résolution relative aux biens des parents d'émigrés, fit établir la liste des transactions particulières, fut chargé de l'examen de la résolution sur le port des lettres et des journaux, approuva le serment imposé aux électeurs et le rétablissement de la loterie, combattit la résolution sur la garde du corps législatif et l'organisation de la garde nationale, se montra partisan de la contrainte par

corps, vota contre les indemnités aux députés non admis, parla sur le jugement des prévenus de trahison, fut rapporteur de l'impôt sur le tabac qu'il combattit, et de l'organisation judiciaire et civile, qu'il approuva; membre du comité de législation, il fit un rapport sur le paiement des frais de la procédure criminelle. A sa sortie du Conseil des Anciens, il devint, en l'an VII, juge au tribunal de Cassation (Haut-Rhin). Rallié au 18 brumaire, il fut élu, par le Sénat conservateur, député du Haut-Rhin au Corps législatif, le 4 nivôse an VIII; en l'an X il demanda, sans l'obtenir, d'être nommé préfet de la Rôler, s'appuyant sur ce qu'il avait « l'usage de la langue allemande », et vit son mandat législatif renouvelé le 2 vendémiaire an XIV et le 4 mai 1811. Il fit partie, à l'Assemblée, du comité judiciaire et du comité des rapports. Membre de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII), officier de l'Ordre et trésorier de la 5^e cohorte (16 messidor an XII), président de chambre à Colmar (10 juin 1811), il remplit ces dernières fonctions jusqu'en 1814, fut révoqué par la Restauration, et ne reparut plus sur la scène politique.

ROSSÉE (JEAN-PIERRE-VICTOR), représentant aux Cent-Jours, député de 1811 à 1812, né à Belfort (Haut-Rhin) le 25 février 1780, mort à Gironmagny (Haut-Rhin) le 24 avril 1860, fils du précédent, fut nommé juge au tribunal de Belfort en 1807, passa avocat général à Colmar en 1811, et représenta (14 mai 1815) à la Chambre des Cent-Jours, le grand collège du Haut-Rhin qui fut élu par 59 voix sur 90 votants et 191 inscrits. Envoyé en disgrâce comme procureur général à Cayenne en 1822, après la conspiration de Belfort, il refusa ce nouveau poste, reentra au barreau, et devint un des dignitaires de la Charbonnerie. Le gouvernement de juillet lui rendit (5 août 1830) ses fonctions de procureur général à Colmar, et ce fut lui qui prononça un réquisitoire énergique dans l'affaire de l'échauffourée de Strasbourg (1836). Nommé ensuite premier président à Colmar, il entra, le 17 avril 1841, à la Chambre des députés comme l'élu du 5^e collège du Haut-Rhin (Belfort) avec 150 voix (280 votants), en remplacement de M. Struch démissionnaire. Il siégea jusqu'en 1842 dans les rangs des conservateurs. Le 4 décembre 1847, il échoua dans la même circonscription, avec 197 voix contre 191 au député sortant, réélu, M. Bellonet; il s'agissait de remplacer ce dernier, promu lieutenant général. M. Rossée ne reparut plus sur la scène parlementaire. Officier de la Légion d'honneur (1841).

ROSSEL (VICTOR), représentant du peuple en 1848, né à Brest (Finistère) le 22 décembre 1807, mort à Brest le 16 juin 1868, fils d'un « maître entrepneu de la marine », fit ses études au petit séminaire de Quimper, entra, en mars 1829, dans les ateliers de la marine à Brest, où il devint contremaître menuisier, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Finistère à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 15, par 102,433 voix. Il fit partie du comité de la marine, et vota en général avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Rateau, contre l'ex-

pédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il fut nommé par la suite sous-agent, puis agent comptable au port de Brest.

ROSSEM. — Voy. VAN ROSSEM.

ROSSET (PHILIPPE), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 1^{er} janvier 1757, mort à une date inconnue, était, avant la Révolution, membre du Sénat de Savoie. Après l'annexion de ce pays à la France, il fut nommé président du tribunal de district d'Arcey, et fut élu, le 22 germinal an V, député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents, par 201 voix (310 votants). Il y siégea peu, son élection ayant été annulée au 18 fructidor, comme entachée de royalisme. Il se tint à l'écart des affaires publiques pendant la durée de l'empire, et reentra au Sénat de Savoie après les traités de 1815.

ROSSET DE ROCOZEL. — Voy. FLEURY (DUC DE).

ROSSI (PELLEGRIN-LOUIS-EDOUARD), pair de France, né à Ravenno (Italie) le 3 juillet 1787, mort à Rome (Italie) le 15 novembre 1848, étudia au collège de Corregio, fit son droit à Pise et à Bologne, fut reçu docteur, et remplit, de 1807 à 1809, les fonctions de secrétaire du parquet de la cour de Bologne. Il obtint, comme avocat, de brillants succès, contribua à la fondation d'une académie judiciaire, et bientôt fut chargé à l'université de Bologne d'un double enseignement, celui de la procédure civile et celui du droit pénal. Lorsque les Français eurent quitté l'Italie (1814), Rossi prit à part l'entreprise du roi de Naples, et fut quelque temps commissaire général des provinces occupées par ce prince entre le Tronto et le Pô. Mais la défaite de Tolentino obligea Rossi à s'embarquer pour la France d'où il passa en Suisse. Retiré près de Genève, il y traduisit en vers italiens quelques poèmes de Byron, sans cesser de s'occuper de jurisprudence; la ville de Genève lui confia (1819) la chaire de droit romain qu'avait illustrée Burlamaqui. Dévoué au parti doctrinaire français qui comptait dans ses rangs Royer-Collard, Guizot, Villemain, etc., il travailla de tout son pouvoir à la propagation d'une théorie que l'on a résumée ainsi : les « principes dirigeants (pour l'interprétation des lois) sont aux jurisconsultes ce que les principes philosophiques doivent être aux législateurs : les uns servent à faire des lois, les autres à les appliquer. » Rossi débuta en 1820 dans la carrière politique : membre du conseil représentatif de Genève, il y devint un des chefs de l'opinion constitutionnelle et modérée, et eut une grande part à l'élaboration des lois sur la presse, sur la publicité des hypothèques, sur le contentieux administratif et sur le mariage civil. En même temps, il publiait en France son livre célèbre sur le *Droit pénal*, dont il s'efforçait de concilier le principe d'utilité sociale, emprunté à Bentham, avec les idées spiritualistes qu'il professait personnellement. En 1832, Rossi fut envoyé à la diète fédérale extraordinaire de Lucerne. Il proposa de reviser le pacte fédéral en augmentant les attributions du pouvoir central de la Confédération helvétique. Malgré les efforts de son auteur, le pacte Rossi échoua devant l'opposition des cantons ligués à Sarnen. Très vivement affecté de cet échec, Rossi accepta

l'offre que lui fit alors Guizot, ministre de l'Instruction publique, de venir à Paris pour occuper au collège de France la chaire d'économie politique, vacante par la mort de J.-B. Say. Naturalisé français en 1831, il fut, le 22 août de la même année, nommé titulaire de la chaire de droit constitutionnel qui venait d'être créée à la faculté de droit de Paris. Mais cette promotion souleva parmi la jeunesse des écoles, hostile aux doctrinaires, une très violente opposition : il y eut des troubles à l'ouverture des cours, et le gouvernement intervint ; finalement l'effervescence se calma, et Rossi devint (1843) doyen de la faculté de droit. En 1836, il était entré à l'Académie des sciences morales et politiques. Le 7 novembre 1830, Louis-Philippo l'appela à la Chambre des pairs. Rossi prit une part importante aux délibérations, principalement sur le renouvellement du privilège de la Banque de France (1840), sur le régime financier des colonies (1841), sur la publicité du système hypothécaire (1842), sur le sucre indigène, sur les fonds secrets, sur le travail des enfants dans les manufactures, sur les chemins de fer. Il collabora assidûment à la *Revue française*, d'abord, puis à la *Revue des Deux-Mondes* (1841-1843). Ses sentiments catholiques et la bienveillance que lui témoignait le pape Grégoire XVI le firent choisir, en 1845, comme ministre plénipotentiaire à Rome. A la mort de ce pape (1846), Rossi contribua puissamment à l'élection de son successeur, dont il devint le conseiller écouté. Rendu à la vie privée par la révolution de février, il se retira à Frascati. Les Italiens l'ayant élu député de Bologne, il lutta avec Pio IX contre le parti avancé qui aspirait à la république et à l'unité nationale, favorisa les efforts des Piémontais, et, après leur défaite à Milan, fut chargé par le pape de former un cabinet (14 septembre 1848). Il prit pour lui le portefeuille de l'Intérieur, et essaya de restaurer l'autorité du souverain pontife tout en faisant au libéralisme les concessions qu'il jugeait nécessaires ; mais les nombreux embarras qu'il rencontra de toutes parts rendirent son action peu efficace. Son premier soin avait été de négocier à Turin, à Florence, à Naples une sorte de confédération qui aurait uni ensemble tous les Etats de la Péninsule. Il avait obtenu du clergé un don gratuit de 26 millions de francs, et il poursuivait au milieu des plus graves difficultés l'exécution de ses projets, lorsque, le 15 novembre 1848, tandis qu'il se rendait à l'Assemblée, il fut assailli par un groupe d'hommes dont l'un lui enfouça un poignard dans la gorge ; Rossi expira presque aussitôt. Le meurtrier était un soldat de la milice des *bersaglieri*, nommé Jergo. Le lendemain 16, le ministre Mamiani était nommé et, le 23, le pape était obligé de se réfugier à Gaëte. On a de Rossi les ouvrages suivants : *Traité du droit pénal* (1825) ; *Cours d'économie politique* (1839-1841-1843) ; *Traité du droit constitutionnel français*, et un grand nombre d'articles et de travaux insérés dans divers recueils.

ROSTAING (JUST-ANTOINE-HENRI-MARIE GERMAIN, MARQUIS DE), député en 1789, né au château de Varchette (Loire) le 24 novembre 1740, mort au château de Vauchette le 30 septembre 1826, fut d'abord attaché à la maison du grand Dauphin. Premier page de Louis XV, il reçut un brevet de lieutenant de cavalerie, fit campagne en Allemagne de 1760 à 1762, passa aux mousquetaires, devint colonel d'régiment d'Auxerrois, et, en 1778, d'régiment de

Gâtinais. Il servit en cette qualité sous Rochambeau pendant la guerre d'Amérique, et mérita par son courage à York-Town le grade de maréchal de camp et la croix de Saint-Louis (1783). Il était grand bailli du Forez, quand il fut élu, le 21 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par ce bailliage. Il s'y montra partisan modéré des idées nouvelles, devint secrétaire de l'Assemblée, membre et vice-président du comité militaire, fit décréter (24 juin 1790) l'uniformité de la solde militaire dans chaque arme, parla sur les incompatibilités législatives, et lut plusieurs rapports sur l'organisation et les uniformes de l'armée. Promu lieutenant général le 6 février 1792, il se retira peu après dans ses propriétés, et ne se mêla plus aux événements politiques.

ROSTAND (ALEXIS-JOSEPH), représentant aux Cent-Jours, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 23 janvier 1769, mort à Marseille le 27 janvier 1854, était négociant dans cette ville, maire, et président du tribunal de commerce, lorsqu'il fut élu, le 17 mai 1815, représentant « du commerce et de l'industrie » à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège des Bouches-du-Rhône, avec 10 voix sur 12 votants. Il siégea obscurément dans la session et resta ensuite étranger à la vie politique.

ROSTOLAN (LOUIS, COMTE DE), sénateur du second empire, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 31 juillet 1791, mort à Puyricard (Bouches-du-Rhône) le 2 décembre 1862, entra à l'Ecole de Saint-Cyr et en sortit en 1810 dans l'infanterie. Envoyé à l'armée d'Espagne, il fit toutes les campagnes jusqu'à la bataille de Toulouse et fut blessé à Sagonte. Sous la Restauration, il assista à la bataille du Trocadéro comme capitaine, et devint chef de bataillon peu après. Colonel en 1832, maréchal de camp en 1839, il alla pendant un an en Algérie, puis fut mis à la tête d'une des brigades de la division de Paris, et commanda, en 1844, l'Ecole polytechnique. Lieutenant-général en 1846, il fut destitué en 1848 et mis à la retraite d'office. Rallié au prince Louis-Napoléon, il fut remplacé en activité, commanda le département de l'Ille-et-Vilaine, fut nommé sénateur le 31 décembre 1852, et mis à la tête de la 9^e division militaire à Marseille. Grand-officier de la Légion d'honneur du 30 avril 1849, le général de Rostolan fut définitivement admis dans le cadre de réserve quelque temps avant sa mort.

ROTOURS (RAOUL-GABRIEL-JULES DES), BARON DE CHEAULIEU, né à Vire (Calvados) le 20 avril 1802, mort à Vire le 10 juillet 1876, « fils de Louis-Jules-Auguste des Rotours, baron de Cheaulieu, capitaine dans l'armée royale de Normandie sous les ordres du comte de Frotté, et de Adélaïde-Antoinette du Buisson de Courson », étudia le droit, se fit recevoir avocat, et fut nommé, le 14 février 1830, secrétaire général de la préfecture des Ardennes. Populiste royaliste, il se présenta comme candidat à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, et fut élu représentant du Calvados, le 8^e sur 10, par 68,141 voix (86,996 votants, 137,851 inscrits). Il siégea à droite, appartint à la majorité conservatrice qui vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai sur le suffrage universel, et resta dans la vie privée lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

ROTOURS (ALEXANDRE-ANTONIN, BARON DES), député au Corps législatif de 1863 à 1868, né à Graverie (Calvados) le 22 mai 1806, mort à Paris le 5 janvier 1868, « fils de Gabriel-François, baron des Rotours, et de Joséphine du Buisson de Courson », cousin du précédent, entra à l'École de Saint-Cyr en 1822, à l'École de Saumur en 1826, en sortit sous-lieutenant au 4^e hussards, passa au 11^e chasseurs en 1830, et donna sa démission en 1832, pour s'occuper d'agriculture et d'industrie. Il installa une raffinerie à Avelin (Nord) dont il devint maire (1846), fut nommé conseiller d'arrondissement de Lille, conseiller général du canton d'Orehies et chevalier de la Légion d'honneur (1^{er} janvier 1852). Il était président du comité agricole de Lille depuis 1853, et vice-président de la chambre consultative d'agriculture, lorsqu'il fut élu, comme candidat du gouvernement, député au Corps législatif, le 1^{er} juin 1863, dans la 3^e circonscription du Nord, par 17,907 voix (30,959 votants, 38,078 inscrits), contre 12,459 à M. Flamand et 512 à M. Audiganne; il siégea dans la majorité dynastique et, décédé en janvier 1868, fut remplacé par son fils, le 1^{er} février suivant.

ROTOURS (ROBERT-EUGÈNE, BARON DES), député au Corps législatif de 1868 à 1870, représentant en 1871, député de 1876 à 1889, né au château d'Aniche (Nord) le 23 octobre 1833, fils du précédent, se fit recevoir docteur en droit, et fut nommé (1861) conseiller de préfecture à Lille. La mort de son père lui ouvrit l'accès du Corps législatif. Élu, avec l'appui du gouvernement, député de la 3^e circonscription du Nord, le 1^{er} février 1868, par 21,291 voix (29,737 votants, 36,405 inscrits), contre 8,375 à M. Gély Légrand, candidat de l'opposition, il siégea dans les rangs de la majorité impérialiste, et appartint, pour les questions économiques, au groupe protectionniste; il était maire d'Avelin et conseiller général d'Orehies depuis 1868. Soutenu à la fois par l'administration et par le clergé, il obtint sa réélection, le 24 mai 1869, par 22,316 voix (33,057 votants, 38,888 inscrits), contre 10,553 à M. Thiers. Il se rallia, dans la session de juillet, au tiers-parti libéral, signa la demande d'intervention des 116, fit adopter (avril 1870) un amendement qui réduisait de 100,000 hommes à 90,000 le contingent annuel, et se prononça contre la déclaration de guerre à la Prusse. Le 8 février 1871, M. des Rotours fut élu représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le 27^e sur 28, par 177,252 voix (262,927 votants, 326,440 inscrits). Il siégea à droite, fit partie de la réunion des Réservoirs, vota contre le traité douanier et contre le maintien des traités de commerce, et se prononça en politique, pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour le septennat, la loi des maires, l'état de siège, contre l'amendement Wallon, contre l'ensemble des lois constitutionnelles. En 1872, au sujet des concessions de chemins de fer faites à M. Philippart, il avait eu, avec M. de Saint-Léger, un duel dans lequel il fut blessé. Réélu député de la 4^e circonscription de Lille, le 20 février 1876, par 13,947 voix (15,636 votants, 20,523 inscrits), il soutint l'acte du Seize-Mai, et vota avec la minorité de la Chambre contre les 363. Il fut en conséquence le candidat officiel du maréchal de Mac-Mahon aux élections du 14 octobre 1877, et obtint le renouvellement de son mandat par 13,652 voix (18,162 votants, 21,116 inscrits) contre 4,391 à M. Potié,

républicain. Il reprit sa place à droite, combattit le ministère Dufaure et les cabinets républicains qui suivirent, parla (mars 1878) contre les rachats partiels de lignes de chemin de fer par l'État, obtint, le 5 janvier 1879, sans être élu, 397 voix comme candidat au Sénat dans le Nord, sur 798 votants, et se prononça : contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, contre l'amnistie, etc. Il fut encore réélu dans la même circonscription, le 21 août 1881, par 12,066 voix (19,317 votants, 23,150 inscrits), contre 7,129 à M. Potié. Adversaire des cabinets Gambetta et J. Ferry, il fit une opposition constante au gouvernement, et repoussa les crédits de l'expédition du Tonkin. M. des Rotours, qui s'est toujours déclaré l'ennemi du militarisme, s'abstint de voter en 1885 sur le projet de loi de M. Ferd. Gambon relatif à l'abolition des armées permanentes. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Nord, il fut élu député de ce département, le 1^{er} sur 29, par 165,303 voix (202,696 votants, 318,224 inscrits). Il suivit la même ligne politique que précédemment, combattit les divers ministères de la législature, parla sur les tarifs de chemin de fer (février 1886), et se prononça contre l'expulsion des princes, contre la nouvelle loi militaire. Dans la dernière session, absent par congé lors du scrutin sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement, il a voté pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; absent par congé lors du scrutin sur les poursuites contre le général Boulanger.

ROUAIX (ANDRÉ), représentant en 1819, né à Saint-Girons (Ariège) le 26 octobre 1810, mort à Paris le 25 mars 1869, avocat à Saint-Girons, dut à ses opinions républicaines d'être nommé, en 1848, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Saint-Girons. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant de l'Ariège à l'Assemblée législative, le 5^e sur 6, par 17,348 voix (45,957 votants, 77,191 inscrits). M. Rouaix siégea à la Montagne, avec laquelle il vota contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel. Adversaire déterminé de la politique de l'Élysée, il signa l'affiche de protestation qui, le 3 décembre 1851, proclama Bonaparte hors la loi, et abandonna la vie politique à la suite de ces événements.

ROUAULT DE COSQUÉRIAN (JOSEPH-YVES), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Josselin (Morbihan) le 19 mars 1754, mort à une date inconnue, était avocat au moment de la Révolution. Il devint commissaire national près le tribunal criminel du Morbihan, et fut élu, le 10 septembre 1792, membre de la Convention pour son département, le 8^e et dernier, par 262 voix (413 votants). Il se prononça, dans le procès du roi, contre la peine capitale en disant : « Nous sommes ici pour le salut public; c'est le salut public qui doit guider notre détermination; le salut public est-il dans la mort du tyran? Il est grandement coupable sans doute; une mort n'explorait pas ses forfaits; je ne crois pas que l'intérêt de la patrie exige cette mort. Je vote pour la réclusion. » Adversaire de la Montagne et des Jacobins, il signa les protestations contre le 31 mai, fut un des 73 députés incarcérés, et rentra à la Convention le 18 février au III. Après la session, il passa au Conseil

des Cinq-Cents, le 21 vendémiaire an IV, comme député du Morbihan, élu à la pluralité des voix sur 125 votants; il se fit peu remarquer dans cette assemblée et, ayant adhéré au coup d'Etat du 18 brumaire, fut nommé, le 12 floréal an VIII, président du tribunal civil de Ploërmel. Il occupa ce poste jusqu'en 1815.

ROUBAUD (FRANÇOIS-YVES), député en 1791, né à Grasse (Alpes-Maritimes) le 18 mai 1749, mort à une date inconnue, « fils de sieur Honoré Roubaud, receveur des deniers du pays, et de demoiselle Marguerite Mérigon », médecin à Grasse, devint, en 1790, administrateur du district, et fut élu, le 7 septembre 1791, député du Var, à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 8, à la pluralité des voix sur 188 votants. Il siégea obscurément dans la majorité. Il fut ensuite président du collège électoral de Grasse et conseiller général du Var (ventôse an X).

ROUBAUD (JEAN-LOUIS), député en 1791, et membre de la Convention, né en 1741, date de mort inconnue, était médecin à Tourves (Var) avant la Révolution. Administrateur du département en 1790, il fut élu (11 septembre 1791) député du Var à l'Assemblée législative, le 6^e sur 8, par 242 voix (466 votants); il opina avec les réformateurs, fut réélu, le 6 septembre 1792, par le même département, membre de la Convention, le 6^e sur 8, avec 451 voix (464 votants), et se prononça pour la mort dans le procès du roi: « Je crois que la Convention nationale est le centre, le chaos des pouvoirs; qu'elle peut faire sortir de son sein le pouvoir judiciaire, législatif, exécutif, révolutionnaire, etc. Vous voulez, méconnaissant vous-mêmes votre autorité, vous borner à banir le ci devant roi; mais ne vous a-t-il pas déjà prouvé qu'il ne désirerait pas mieux que de s'évader et d'aller joindre les collaborateurs de contre-révolution? A peine l'auriez-vous envoyé à vos ennemis, qu'ils le feraient généralissime de leurs armées. Je vote pour la mort. » Après la session, il retourna dans son département, et resta étranger à la politique. Atteint par la loi de 1816 contre les régicides, il fut obligé de quitter la France, se rendit en Belgique et fit représenter sur le théâtre de Bruxelles, en 1813, une tragédie en cinq actes et en vers, *Prénstas*, qui obtint un certain succès.

ROUBIER. — Voy. HÉRANBAULT (D').

ROUCH (FRANÇOIS-DENIS-TOUSSAINT), député au Conseil des Cinq-Cents, né et mort à des dates inconnues, fut élu, le 22 germinal an V, député de l'Hérault au Conseil des Cinq-Cents, par 177 voix (223 votants). Il protesta contre le retard apporté à la promulgation de la loi sur la garde nationale, se mêla aux intrigues des Cléryens et vit son élection annulée au 18 fructidor, comme entachée de royalisme; il ne reparut plus sur la scène politique.

ROUCHON DE BELLIDENTES (JEAN-HENRI), député au Conseil des Cinq-Cents, et de 1815 à 1824, né à Largentière (Ardèche) le 22 mai 1761, mort à Lyon (Rhône) le 8 janvier 1836, propriétaire, fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député de l'Ardèche au Conseil des Cinq-Cents, par 120 voix (209 votants). Il prit place parmi les modérés, fut membre de plusieurs commissions, attaqua violemment la loi du 3 brumaire qui excluait les parents d'émigrés du Corps législatif, demanda que les élections de l'an VI fussent annulées, s'opposa à la confiscation des biens des députés qui s'étaient soustraits à la déportation, invoqua la justice

et la charité du Conseil en faveur des femmes et des enfants des condamnés à la déportation, et s'opposa à ce qu'on les assimilât aux émigrés. Aussi fut-il traité de séditeur par Chabert; dénoncé comme royaliste, il manqua d'être envoyé à l'abbaye. Peu favorable au 18 brumaire, il n'exerça, sous l'empire, aucune fonction publique. Décoré de la Légion d'honneur par la Restauration, il fut élu député du grand collège de l'Ardèche, le 22 août 1815, par 97 voix (181 votants, 267 inscrits), et fut réélu, le 25 septembre 1816, par 82 voix (121 votants, 240 inscrits). Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, prit ensuite place au côté droit, et vota pour les lois d'exception et pour le nouveau système électoral. Nommé avocat général à la cour de Lyon le 25 octobre 1815, il devint, en 1822, conseiller à cette même cour, et donna sa démission en 1830.

ROUDIER (BERNARD), représentant en 1874, député de 1876 à 1885, né à Juillac (Gironde) le 25 avril 1823, fit de brillantes études au collège de Saluto-Foix, fut reçu licencié en droit à Paris en 1844 et docteur en 1846, et se fit inscrire au barreau de Bordeaux. Substitut du procureur de la République à Nontron en 1848, il donna sa démission en 1849 pour des raisons de famille, se retira dans ses propriétés près de Libourne, où il s'occupa d'agriculture, et rendit autour de lui de nombreux services par ses conseils juridiques. Candidat républicain au conseil général en 1864, il échoua avec un grand nombre de voix, devint maire de Juillac le 5 septembre 1870, et conseiller général de Pujols le 15 octobre suivant. Le 29 mars 1874, il fut élu représentant de la Gironde à l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Larrieu décédé, par 74,509 voix (147,400 votants), contre 47,918 à M. Bertrand et 24,366 à l'amiral Larricu; il prit place à l'Union Républicaine et vota contre le ministère de Broglie et pour les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de la 1^{re} circonscription de Libourne, par 7,833 voix (14,017 votants, 17,000 inscrits), contre 6,093 à M. Piola, il reprit sa place à gauche et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Son mandat lui fut renouvelé le 18 octobre 1877, par 8,181 voix (15,216 votants, 17,576 inscrits), contre 6,033 à M. Pascal, bonapartiste, et le 21 août 1881, par 7,691 voix (9,490 votants, 17,274 inscrits); il continua de voter avec la majorité républicaine, soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et quitta la vie politique aux élections de 1885. Il n'était plus conseiller général du canton de Pujols depuis 1877, ayant été battu à cette époque par M. Pascal, son concurrent aux élections législatives. Président du comice viticole de Libourne depuis sa fondation (1879).

ROUËDE (JEAN-PIERRE-VITAL), député en 1791, né à Salies (Haute-Garonne) le 25 avril 1752, mort à une date inconnue, était administrateur de la Haute-Garonne, quand il fut élu, le 4 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 4^e sur 12, par 323 voix (519 votants). Il fut membre du comité de l'examen des comptes, et ne joua qu'un rôle parlementaire très effacé. Le 4 prairial an VIII, le gouvernement consulaire l'appela aux fonctions de juge suppléant au tribunal civil de Saint-Gaudens.

ROUET (ALEXANDRE), représentant en 1849,